

MASTER CINÉMA - PARCOURS RÉALISATION ET CRÉATION

Les étudiant.e.s souhaitant postuler pour le parcours Réalisation et création doivent avoir au préalable validé une Licence mention Arts du spectacle parcours Cinéma et audiovisuel de l'université Paris 8, ou une licence Arts du spectacle-études cinématographiques délivrée par une autre université française, ou toute autre licence admise en équivalence, comportant au moins 50% d'enseignements fondamentaux dans la discipline cinématographique. De même pour les diplômés étrangers de niveau licence.

Projet à proposer :

Pour postuler en Réalisation et création il faut proposer un projet de réalisation. Ce projet peut être une fiction, un documentaire ou un film expérimental.

Vous devez penser à un projet personnel sur lequel vous vous engagez à travailler durant deux années (une première année de réécriture, de préparation, et une seconde de tournage et de montage). Il doit s'agir d'un projet de COURT-MÉTRAGE de 30 minutes maximum.

— Dans le cas d'un projet de fiction : il est demandé de rendre un scénario COMPLET de votre projet, un synopsis, ainsi qu'une note d'intention. Tout document artistique (repérage, moodboard, références cinématographiques et/ou artistiques) peuvent être associés au scénario.

— Dans le cas d'un projet documentaire : il est demandé un synopsis ainsi qu'un énoncé du dispositif de filmage : ce qui sera filmé et comment, plus une note d'intention. Des premiers éléments d'enquête et d'études déjà recueillis sur le sujet peuvent compléter le dossier.

— Dans le cadre d'un projet expérimental : il est demandé un descriptif développé du dispositif visuel et sonore du projet, ainsi que des éléments de recherche visuels et/ou sonores associés, plus une note de réflexion sur la recherche formelle du projet.

Réalisation personnelle à présenter :

Au-delà du projet écrit de réalisation pour lequel vous candidatez en Master, nous vous demandons d'associer à votre dossier une réalisation personnelle (ou plusieurs si vous avez plusieurs travaux à présenter) via un lien internet. Cela peut être un essai, un film réalisé dans le cadre des cours pratiques ou en dehors. Il ne peut pas s'agir d'une réalisation collective car nous souhaitons avoir à disposition une réalisation personnelle et singulière de le/la candidat.e.

Dans le cadre de la grève, puis de la fermeture de l'université, les projets de films réalisés dans les Ateliers de réalisation en L3 n'ont, pour beaucoup d'entre vous, pas pu être terminés. Dans ce cadre exceptionnel, vous pouvez (si vous en avez la possibilité)

joindre une réalisation précédente, ou même un essai ou une ébauche du film que vous souhaitez réaliser dans le cadre de votre L3. Ou pourquoi pas un court film réalisé durant votre confinement.

Nous veillerons à ce qu'aucun.e étudiant.e inscrit.e aux cours lui permettant de valider sa L3 ne soit pénalisé.e du fait de la grève, puis de la fermeture actuelle de l'université.

La liste précise des pièces à fournir pour votre dossier de candidature, selon qu'il s'agisse d'un film de fiction, documentaire ou expérimental, se trouve sur le lien Artweb suivant : <http://www-artweb.univ-paris8.fr/?Inscriptions-1128>"

Nous vous demandons de bien lire ce document résumant les démarches à suivre pour une inscription en Master Cinéma - Création et Réalisation.

Attention, une probable dématérialisation des dossiers est prévue, dans ce cas une information précise vous sera prochainement adressée.

Vous pouvez par ailleurs nous adresser des questions à l'adresse suivante : masterreacreap8@yahoo.com
